



Projet d'Arrêté - Conseil du 29/03/2021

**Objet :** Tourisme.- Subside spécifique à l'AISBL Europalia International.- Montant total : 200.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'AISBL Europalia International ;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2021, sous réserve de l'approbation du budget ordinaire 2021 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 200.000,00 EUR à l'attention de l'AISBL Europalia International pour le Festival Europalia Trains & Tracks réparti comme suit:

- 1) 150.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021;
- 2) 50.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :